

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 17 septembre 2010.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

abonnez-vous



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 10, no 14, mardi 7 septembre 2010

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Bourses pour artistes Unesco Aschberg 2011 : l'appel à candidatures est lancé
- Culture Action Europe nous convie à Bruxelles du 7 au 9 octobre

Publications récentes

- Coalitions en mouvement, édition d'août 2010
- Contributions des coalitions européennes pour la diversité culturelle à deux consultations de la Commission européenne
- La convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles premier bilan et défis juridiques
- L'ordre du jour provisoire de la quatrième session ordinaire du Comité intergouvernemental est maintenant disponible
- La FICAAC publie une note d'information pour aider les organismes nationaux de financement des arts à comprendre la Convention
- The Economics of Cultural Policy par David Throsby
- CAPSULESMONDE, édition d'août 2010

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Cités et Gouvernements Locaux Unis souhaite renforcer la place de la culture lors du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement
- L'expertise canadienne du Wapikoni mobile, du Festival Présence autochtone et d'lsumaTV en matière de diversité des expressions culturelles reconnue sur la scène internationale
- Nouvel outil pédagogique : Diversités, le jeu de la créativité

Autres actualités d'intérêt

- Une mission de l'OIF pour identifier les industries culturelles en Afrique centrale

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

Questions de mise en œuvre !

▪ [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !


La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des

expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre de la Convention. Il a tenu depuis cinq rencontres, trois ordinaires et deux extraordinaires. La quatrième session ordinaire se tiendra en décembre 2010.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 114 Parties (113 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner que le 26 juillet, Trinité-et-Tobago a déposé son instrument de ratification auprès de l'UNESCO. Pour sa part, la République tchèque a déposé son instrument d'adhésion le 12 août dernier. Ces États figurent désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en oeuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Bourses pour artistes Unesco Aschberg 2011 : l'appel à candidatures est lancé

L'UNESCO annonce l'ouverture de l'appel à candidature des bourses pour artistes Unesco Aschberg 2011.

« Les Bourses pour artistes UNESCO-Aschberg favorisent la mobilité des jeunes artistes dans le but d'enrichir leurs perspectives personnelles, de leur permettre d'engager un dialogue interculturel et de les exposer à la diversité culturelle.

Le programme propose des résidences pour jeunes artistes (entre 25 et 35 ans) dans le monde entier. Il partage plusieurs des objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle (2005) qui prône les échanges culturels et souligne la créativité et la nécessité pour les artistes de s'enrichir au contact d'autres cultures.

Ces expériences de résidences exercent un rôle catalytique dans le développement des expressions artistiques de toutes les cultures du monde » indique l'UNESCO dans son site.

Vous pouvez consulter les différentes bourses soit par région, soit par discipline artistique dans le [site de l'UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Culture Action Europe nous convie à Bruxelles du 7 au 9 octobre

Culture Action Europe offre aux acteurs culturels européens un espace de rencontre et de débat à Bruxelles du 7 au 9 octobre prochain.

« La conférence fera émerger cette année de nouveaux horizons d'action tout en alimentant le débat sur nos choix actuels et sur leur impact dans le paysage des politiques culturelles européennes. Deux visions complémentaires y seront développées : la première mettant l'accent sur la contribution du secteur des arts et de la culture à la construction d'une vision pour l'Europe de demain ; la seconde, sur la reconnaissance de cette contribution dans le cadre des programmes et politiques de l'Union européenne.

Le temps est venu de soulever des questions centrales quant à l'avenir de la culture dans nos sociétés européennes. Quel rôle pour les politiques publiques, tant au niveau européen qu'au niveau national, pour l'épanouissement d'une multiplicité des pratiques artistiques et pour le soutien à une production culturelle libre, accessible et indépendante, ouverte à la participation de tous ? Quelles responsabilités des secteurs artistiques et culturels, et comment imaginer une Europe plus juste, démocratique et ouverte au sein de laquelle les arts et la culture font partie intégrante d'une réflexion politique partagée ?

Le temps est venu de non seulement reformuler le débat qui entoure la valeur et la contribution des arts et de la culture dans tous les aspects de la vie quotidienne à travers l'Europe, mais aussi d'énoncer clairement les arguments en faveur d'une vision durable de la culture pour les dix années à venir et au-delà. Alors que l'Europe va bientôt vivre les négociations budgétaires et politiques les plus rudes de son histoire, le secteur des arts et de la culture devra également affronter un défi sans précédent quant à ses mécanismes de financement et donc sa survie » de préciser Culture Action Europe.

Pour en savoir davantage sur cet événement et pour vous inscrire, veuillez consulter le site de [Culture Action Europe](#).

Source :

- [Culture Action Europe](#)

Publications récentes

Coalitions en mouvement, édition d'août 2010

La plus récente édition du bulletin *Coalitions en mouvement* est maintenant disponible. Ce numéro aborde les sujets suivants :

- Nouveau secrétaire général de la FICDC
- Projets de la FICDC et de ses membres au Fonds
- Des organisations culturelles de la région Asie-Pacifique ciblent des priorités de mise en œuvre de la Convention
- Le Canada et l'Inde signent un protocole d'entente sur la coopération culturelle
- Position de la FICDC sur les directives opérationnelles concernant les articles 9 et 19 de la Convention
- Les coalitions européennes participent à deux consultations de la Commission européenne sur la politique commerciale et sur les industries créatives (voir également article ci-contre)
- Indonésie : Ateliers sur les instruments de l'UNESCO sur la diversité culturelle

Coalitions en mouvement est publié par la Coalition canadienne pour la diversité culturelle en collaboration avec la Fédération internationale des coalitions pour la

diversité culturelle (FICDC).

Source :

- [Coalition pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Contributions des coalitions européennes pour la diversité culturelle à deux consultations de la Commission européenne

Deux documents ont été présentés récemment par les coalitions européennes pour la diversité culturelle (CEDC) dans le cadre des consultations que mène la Commission européenne sur l'avenir de la politique commerciale et sur le Livre vert *Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives*.

Ces deux documents sont accessibles en anglais dans le site de la [Coalition pour la diversité culturelle](#).

Dans le document intitulé *Contribution to the Public Consultation on a Future Trade Policy*, les coalitions européennes soutiennent notamment que :

« Ces trois dernières années, les CEDC se sont beaucoup investies dans les négociations commerciales bilatérales, la Commission européenne commençant à systématiquement y introduire des protocoles de coopération culturelle (PCC). Elles ont sensibilisé le secteur culturel aux dangers pour la diversité culturelle d'une inclusion systématique de PCC identiques dans tous les accords de libre-échange (ALE). En effet, loin d'entériner la Convention de l'UNESCO, les PCC, notamment celui négocié avec la Corée, remettent en question non seulement l'engagement de l'UE de ne pas libéraliser les services audiovisuels, mais aussi la spécificité même des produits et services culturels.

Les CEDC ont encouragé la Commission (la DG Commerce et la DG EAC) à développer une stratégie spécifique pour les PCC permettant d'assurer une autonomie des négociations d'ordre culturel et la mise en œuvre d'une politique culturelle européenne ambitieuse et cohérente. Leurs principales recommandations ont été intégrées au document intitulé *Communication de la France : Pour une nouvelle stratégie culturelle extérieure de l'Union européenne* et élaboré en 2009 par l'administration française et un groupe de travail constitué de professionnels, dont la Coalition Française, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères français.

Les réclamations de la CEDC semblent avoir été entendues : les accords commerciaux conclus en 2010 avec l'Amérique centrale et la Communauté andine montrent une prise en compte des directives indiquées dans le document, notamment les suivantes :

- distinguer clairement PCC et accords commerciaux;
- refuser l'accès aux quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles européennes;
- conditionner l'entrée en vigueur des PCC à la ratification par les pays partenaires de la Convention de l'UNESCO.

Si, à la lumière du nouveau traité de Lisbonne, la Commission européenne doit étudier une politique commerciale cohérente sur les objectifs culturels de l'Union européenne, les CEDC croient fermement que la nouvelle stratégie devrait impérativement être confirmée par une communication officielle de la Commission, afin de garantir au secteur que le cas de la Corée ne se reproduira pas. Lors d'une réunion en mai 2010 avec des représentants des commissaires européens De Gucht et Vassiliou, les CEDC se sont vu assurer la publication d'un tel document. Cependant, aucune n'a eu lieu à ce jour. Les CEDC demandent donc à la Commission de rendre publique sa nouvelle stratégie dès que possible et d'entamer un processus spécifique de consultation de la société civile à ce sujet. »

Source :

- [Coalition pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

La convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles premier bilan et défis juridiques

Cet ouvrage dirigé par Hélène Ruiz Fabri, a été publié fin juillet par la Société de législation comparée (Paris, France). L'éditeur le présente en ces termes : « La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 est en vigueur depuis trois ans, permettant une première évaluation de ses effets et une réflexion sur ses perspectives. Cet ouvrage est issu, pour l'essentiel, d'un colloque éponyme organisé par l'UMR de droit comparé de Paris à la Sorbonne les 18 et 19 juin 2008. Il s'interroge sur la performance ou la capacité de performance de la Convention, dans une réflexion avant tout tournée vers l'avenir, afin de tracer des pistes pour une réalisation optimale des objectifs de la Convention, en particulier au bénéfice des pays en développement. On sait en effet les liens entre culture et développement, mais aussi les difficultés toujours renouvelées à penser les politiques de développement. L'ouvrage veut donc ouvrir et alimenter la boîte à idées et s'efforce de le faire de la façon la plus stimulante possible, en se centrant successivement sur le droit de la concurrence, le droit international du commerce, le droit de la propriété intellectuelle et la question des subventions. »

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site [Passionlivre.com](#).

Source :

- [Passionlivre.com](#)

Haut de la page 

L'ordre du jour provisoire de la quatrième session ordinaire du Comité intergouvernemental est maintenant disponible

L'UNESCO rend disponible dans son site l'ordre du jour provisoire de la quatrième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui se tiendra à Paris du 29 novembre au 3 décembre 2010.

Ce document est disponible en français et en anglais.

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

La FICAAC publie une note d'information pour aider les organismes nationaux de financement des arts à comprendre la Convention

La Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (FICAAC) a rendu publique fin juillet une note d'information à l'intention des organismes nationaux de financement des arts. Ce document porte sur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

« Pour aider les organismes nationaux de financement des arts à mieux comprendre les objectifs, la terminologie et les modalités de mise en œuvre de la Convention ainsi que les problèmes actuels qu'elle traite, nous avons demandé à l'Institut ERICArts de Bonn d'élaborer la présente Note d'information. Nous nous félicitons de l'approbation de cette note par la Division des expressions culturelles et des industries créatives de l'UNESCO, où œuvre le Secrétariat de la Convention.

La FICAAC peut également contribuer à faciliter le partage d'informations et de bonnes pratiques entre ses membres concernant la mise en œuvre de la Convention et l'évaluation de son impact » peut-on lire dans le site de la FICAAC.

La note est accessible dans le site de la FICAAC.

Source :

- [FICAAC](#)

Haut de la page 

The Economics of Cultural Policy par David Throsby

Les Presses de l'Université Cambridge ont publié en juillet cet ouvrage de David Throsby, professeur à l'Université Macquarie (Sydney, Australie).

« La politique culturelle ne cesse d'évoluer. Traditionnellement, on s'en servait pour contribuer au soutien financier des arts, du patrimoine culturel et des institutions, comme les musées et les galeries. Plus récemment, on observe un intérêt grandissant partout dans le monde pour les industries de création, véritables sources d'innovation et de dynamisme économique. Ce livre démontre qu'il est essentiel à l'élaboration de bonnes politiques de saisir la nature à la fois économique et culturelle de la valeur créée par le secteur culturel. Il s'agit d'un premier exposé complet de l'application de la théorie économique et de l'analyse dans le vaste domaine de la politique culturelle. Il aborde sous un angle économique les principes généraux de l'élaboration de politiques dans le domaine culturel et examine quelques-uns de ses domaines d'application, notamment les arts, le patrimoine, l'industrie culturelle, l'urbanisme, le tourisme l'éducation, le commerce, la diversité culturelle, le développement économique, la propriété intellectuelle et les statistiques culturelles » de préciser l'éditeur de *The Economics of Cultural Policy*.

Source :

- [Cambridge University Press](#)

Haut de la page 

CAPSULESMONDE, édition d'août 2010

L'édition d'août 2010 du bulletin *CAPSULESMONDE* nous propose des textes d'intérêt sur les sujets suivants concernant la mondialisation et la culture :

Libéralisation des échanges

- Australie - Une relation sous influence

Développement économique

- Canada - Québec - Les produits culturels québécois : un déficit commercial inquiétant ?

Normes internationales

- International - La valeur du patrimoine culturel dans les conflits internationaux

Diversité des expressions culturelles

- International - Les prochains chantiers de la Convention de l'UNESCO

CAPSULESMONDE est publié en français par le Laboratoire d'étude sur les politiques

publiques et la mondialisation (LEPPM) de l'École nationale d'administration publique.

Source :

- [LEPPM](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Cités et Gouvernements Locaux Unis souhaite renforcer la place de la culture lors du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) a sollicité au cours de l'été la mobilisation de ses membres en vue d'obtenir certains amendements au projet de Document-déclaration du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les amendements souhaités réaffirmaient notamment l'importance de la diversité culturelle afin d'atteindre les OMD.

Le Sommet se tiendra du 20 au 22 septembre à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du [CGLU](#).

Source :

- [CGLU](#)

Haut de la page 

L'expertise canadienne du Wapikoni mobile, du Festival Présence autochtone et d'IsumaTV en matière de diversité des expressions culturelles reconnue sur la scène internationale

La directrice générale du Wapikoni mobile, Manon Barbeau, le directeur du Festival Présence autochtone André Dudemaine, et Gabriela Gamez du réseau multimédia pour cinéastes autochtones IsumaTV ont participé à une rencontre internationale sur le thème de la diffusion de la création audiovisuelle autochtone qui s'est déroulée du 11 au 13 août à San Bernardino, au Paraguay. Outre ces trois experts canadiens, des représentants d'Argentine, du Brésil, de l'Uruguay, de Bolivie, du Pérou, du Chili, de Colombie, du Mexique, de la France, des États-Unis et de Cuba ont travaillé à élaborer une stratégie destinée à sensibiliser les leaders d'opinion à l'importance d'inclure la création audiovisuelle autochtone et communautaire dans les débats publics nationaux sur la diversité des expressions culturelles.

« Cette rencontre internationale contribue à la mise en oeuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ratifiée par le Canada et 111 autres pays ainsi que l'Union européenne dans le but de faire contrepoids aux accords de commerce », a commenté Charles Vallerand, le secrétaire général de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). « Manon Barbeau, André Dudemaine et Gabriela Gamez sont bien placés pour faire avancer le débat sur la place accordée à l'expression des cultures autochtones si importante dans la région des Amériques ». La conférence était organisée par la Coalition pour la diversité culturelle du Paraguay, membre de la FICDC, avec l'appui de l'UNESCO.

Précisions que le Wapikoni mobile soutient la création audiovisuelle par les jeunes autochtones.

Sources :

- [Coalition pour la diversité culturelle](#)
- [Wapikoni mobile](#)

Haut de la page 

Nouvel outil pédagogique : Diversités, le jeu de la créativité

L'UNESCO annonce la parution de l'outil pédagogique *Diversités, le jeu de la créativité*. Il s'agit d'un outil à la fois didactique et ludique au service des éducateurs pour sensibiliser les jeunes entre 12 et 16 ans aux valeurs et aux principes de la Convention.

« Le Kit Jeune Diversités assure la promotion de la créativité et l'inclusion de contenus culturels dans les programmes éducatifs. Il illustre ainsi les possibilités d'application de l'article 10 de la Convention sur l'éducation et la sensibilisation du public.

Les décideurs en charge de la culture et de l'éducation, les réseaux d'écoles, les professeurs et les médiateurs culturels sont invités à s'approprier cet outil pédagogique « prêt à l'emploi » pour que de plus en plus de jeunes comprennent l'importance de la diversité des expressions culturelles et le potentiel de leur créativité » précise l'UNESCO.

Cet outil propose :

- des contenus spécifiques articulés autour de quatre axes de la Convention : la diversité des expressions culturelles, la créativité, les politiques et mesures culturelles, et la coopération et la solidarité internationales ;
- une approche pédagogique innovante qui questionne les jeunes à la première personne tout en favorisant la construction collective du concept de « diversité » ;
- un format ludique et interactif spécialement conçu pour intéresser le public cible.

Cet outil est disponible en espagnol dans le site de l'UNESCO. Il a été élaboré en partenariat avec la Chaire UNESCO de Politiques culturelles et de coopération et la Fondation Interarts grâce au soutien de l'Agence espagnole de coopération pour le développement (AECID).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Une mission de l'OIF pour identifier les industries culturelles en Afrique centrale

Une mission d'information de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'est rendue en juillet dernier au Gabon, au Cameroun et au Congo où elle a rencontré plusieurs personnalités ministérielles et groupements professionnels du monde de la culture, dans le cadre du lancement du programme pluriannuel d'identification du champ des entreprises et industries culturelles (ICIC) dans ces trois pays d'Afrique centrale.

« Menée par l'OIF – avec l'association Culture et Développement pour maître d'œuvre –, l'ICIC est un projet qui vise à aider les États et gouvernements francophones, notamment ceux du Sud, à mieux appréhender les réalités de leurs industries culturelles afin d'en optimiser, à terme, le développement.

Fondée sur une évaluation selon la méthode du Profil culturel national, qui favorise un dialogue entre les différents ministères concernés et les opérateurs culturels publics et privés, l'ICIC doit permettre de dégager une vision d'ensemble des différentes filières culturelles (édition, audiovisuel, spectacle vivant, artisanat, etc.) : niveau d'activité, de compétitivité, freins à la performance, etc.

Des missions de ce type ont déjà été effectuées par l'OIF dans les zones Asie du sud-est et Pacifique, Caraïbes francophones et Afrique de l'Ouest.

Cette initiative est inscrite par l'OIF dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques et de synergie avec l'Union européenne, l'UNESCO, le Groupe des pays ACP, le British Council, Artérial et la Coopération espagnole » de préciser l'OIF.

Source :

- [OIF](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - Bulletin de nouvelles

Accessibilité - Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2010